

09 JUL. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS SEDANAIS

ARRIVÉE

DELIB N° 038-10

OBJET : Mission Locale d'Arrondissement : Dotation annuelle.

L'an deux mille dix, le 1^{ER} Juillet à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Sedanais s'est réuni en session ordinaire à la Forge Gendarme à Vrigne-aux-Bois, après convocation adressée le 25 Juin 2010 par le Président en exercice, M. Didier HERBILLON. Et affichée le 25 Juin 2010.

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE DELEGUES STATUTAIREMENT | 56 |
| NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE (1 commune n'ayant pas désigné) | 55 |
| PRESENTS (titulaires et suppléants) | |
| DELEGUES TITULAIRES VOTANTS | 44 |
| DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS | 7 |
| POUVOIRS | 0 |

ETAIENT PRESENTS :

Délégués titulaires : M. André DROUARD, Mme Maryse GOBERT, MM. Claude TUOT, Christophe BAILLY, Pierre CORNET, Mmes Evelyne MOREAUX-MASSIN, Dominique PATTE-MEURIE, MM. Frédéric LE GUINIO, Yves BARRIOL, Mmes Véronique JAMES, Raymonde MAHUT, MM. Bernard SPAZZI, Michel NAPARTY, Mmes Sylviane WANWETS WINKEL, Marie-Françoise KRANTZ, MM. Denis FERRON, Roger VIARD, Emmanuel JACQUEMIN, Gérard MANOT, Stephen KRAUS, Mme Fédora THEYS, MM. Roger WATELET, Christian APOTHELOZ, Mme Anne BARON, M. Michel BERNARD, Mmes Arlette CHARBONNIER, Marzia DE BONI, Pascale FABRE, M. Didier HERBILLON, Mme Elisabeth HUSSON, MM. Philippe JACOB, Francis MANSU, Mme Arlette VALLEE, MM. Jean-Claude CLOSSE, Stéphane DUMAY, Christophe DEGLAIRE, Guy ROGER, Eric DROUIN, Dominique LINDENBERGER, Didier ZANOTTO, Sébastien DELIEGE, Patrick DUTERTRE, François BUSSIERE, Roger FOURILE.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir (article 8.5 du règlement intérieur) :

Délégués suppléants avec droit de vote : MM. Jean-Pierre NEVEUX, Michel JAUNET, Jean-Marie GERARD, Michel SALPETIER, Bernard GUIDEZ, Mme Géraldine ROUSSEL, Hannibal LEITE.

Délégués suppléants : MM. Mickaël HOLVECK, Louis REINBOLD, Christophe BERTIER, Mme Martine BERG, M. Mistral BANA, Mme Béatrice YAU, MM. Patrick GERARD, Denis AUPRETRE.

Absents excusés : MM. Jean-Claude SCHUBER, Bernard STRINGER, Jean-Paul COLINET, Mmes Annie MARLET, Sophie LINTINGRE, Monique HUCORNE, Dominique VIOT, MM. Eric PICART, Jean-Claude ROBIN.

M. le vice-président chargé de l'Insertion et du Développement Social rapporte ce qui suit : l'association constitutive de la future Mission Locale n'existant pas encore, le Budget prévisionnel ne peut encore être voté par cette dernière. Quelques indications d'analyse financières et de fonctionnement : Moyens humains et maillage du territoire : La Mission Locale passerait de neuf personnels à douze personnels selon l'organigramme présenté en séance. Elle serait constituée de deux pôles permanents à Sedan et à Carignan. Elle proposerait sept permanences ponctuelles à Margut, Mouzon, Douzy, Raucourt et Flaba, Torcy-cité, Donchery et Vrigne-aux-Bois. La base de répartition est calculée pour les collectivités locales en fonction du nombre d'habitants, à hauteur de 1,60 € par habitant par an : Soit, pour indication, une dotation annuelle maximum : 43 560 hab. x 1,60 € = 69 696 € pour le Pays Sedanais. Un budget prévisionnel a été présenté en séance. La répartition des dépenses sur le budget présenté à la direction du travail pour la future Mission Locale présente : 72% de masse salariale, 22% de charges d'exploitation, 4% de valorisation, 2% d'achats. La répartition des aides sur le budget présenté à la direction du travail pour la future Mission Locale présente : 45% de l'Etat, 18% entre les collectivités locales, 25% pour le Conseil Régional, 4% par l'ANPE pour la cotraitance des dossiers, 4% pour le FSE (Fonds Européen : valorisation de projets).

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la participation financière annuelle maximale de la Communauté de Communes du Pays Sedanais au fonctionnement de la Mission Locale de l'arrondissement de Sedan (MILO) à un taux de 1,6 € par habitant, soit une somme maximale de 70.000 euros,
- Dit que cette participation sera appelée par l'association gestionnaire de la MILO, annuellement, sur présentation d'un budget prévisionnel et qu'elle sera versée par le biais d'une convention de cofinancement,
- Donne mandat au Président et/ou au vice-président à mener toutes démarches se rapportant à cette opération.

Fait à la Forge Gendarme à Vrigne-aux-Bois, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures.

Reçu par le Représentant
de l'Etat le 09 JUL. 2010
à Paris le 09 JUL. 2010
Noms le
Le Directeur P/ LE PRÉSIDENT
E. AMSILI P / Délégation



P/EXPEDITION CONFORME
LE PRÉSIDENT
Didier HERBILLON

